



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSES

- Séance du 25 Juin 2026 -

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin, le conseil municipal de la commune de Seysses, dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 33

Membres présents : 28

**Absents avec
procuration : 5**

**Absents sans
procuration :**

Votants : 33

Date de convocation : 19/06/2026

**Liste des délibérations affichée et mise en ligne le :
26/06/2026**

Présents : Jérôme BOUTELOUP, Malika BENSOUICI, Magalie GRANDSIMON, Xavier BERLUTEAU, Martine DESJARDINS, Didier ZERBIB, Michèle BENESSE, Cédric Lacassagne, Fabio VITULLI, Morgane CARRA, Jérôme SICARDON, Françoise BARRERE, Sonia BEC, Sébastien LATT, Sylvie CASSAING, Philippe REGAL, Elodie RICHARD, Souria BELHANDOUZ, Jean-Paul JOHEL, Jeannine MIROUZE, Florian CELIE, Hantavola SISTAC, Gilles DURET, Vicky VALLIER, Julien LAUSSU, Cynthia GONZALEZ, Christian CUQ, Guy DELRIEU.

**Excusés avec
procurations :** Philippe STREMLER à Michèle BENESSE, Marie-Ange KOFFEL à Malika BENSOUICI, Si Tat HOANG à Martine DESJARDINS, Alain D'ORSO à Jean-Paul JOHEL, Clara Jackiewicz Clara à Françoise BARRERE

Absents sans procuration : /

Secrétaire : Cédric LACASSAGNE

N° DEL/2026-5-03

**Décision
Modificative
Budgétaire n°1**

Considérant que le Budget Primitif est un acte de prévisions, et qu'il peut donc s'avérer nécessaire de le corriger par décision modificative jusqu'à la fin de l'exercice auquel il s'applique, en respectant la règle de l'équilibre budgétaire.

Considérant que depuis la mise en place de la M57, l'administration fiscale a mis en place une règle de la fongibilité des crédits permettant des modifications par virement de crédits entre chapitres à hauteur de 7.5% maximum par section directement par le Maire, par délégation du Conseil Municipal (hors dépenses de personnel et opérations d'ordres). Toutefois, quand il s'agit de prévoir des dépenses et ressources nouvelles, ou de supprimer des crédits, et ainsi de modifier le montant total du budget, il est nécessaire de faire une décision modificative.

Considérant que compte tenu de l'évolution de la réalisation du budget 2026, il est opportun de procéder à une décision modificative pour les raisons qui ont été indiquées dans la note de synthèse.

Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'adopter la décision modificative n°1 suivante pour le budget 2026 :

N° DEL/2026-5-3

	Dépenses		Recettes		
Désignation	Opération	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT					
D-6067-211 : Fournitures non stockées - Fournitures scolaires		135 €			
D-6188-01 : Autres frais divers		4 936,41 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		5 071,41 €			
D-6811-020 : Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles			5 280 €		
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section			5 280 €		
R-7811-020 : Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles					208,59 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section					208,59 €
Total FONCTIONNEMENT			208,59 €		208,59 €

INVESTISSEMENT					
D-2111-01 : Terrains nus	Sans OP	346 288,59 €			
D-2188-211 : Autres	13		6 500 €		
D-2188-212 : Autres	13		7 750 €		
D-2188-028 : Autres	65		2 500 €		
D-2188-511 : Autres	65		20 000 €		
D-2188-847 : Autres	65		38 500 €		
D-2188 -020 : Autres	62		44 500 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		346 288,59 €	119 750 €		
D-2316-511 : Restauration des biens historiques et culturels	65		100 000 €		
D-2313-845 : Constructions	54		101 610 €		
D-2313-847 : Constructions	65		30 000 €		
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours			231 610 €		
D-28031-020 : Frais d'études			208,59 €		
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section			208,59 €		
D-21314-020 : Bâtiments culturels et sportifs			393 437,43 €		
TOTAL D 041 : Opérations d'ordre à l'intérieur de la section			393 437,43 €		
R-28031-020 : Frais d'études					5 280 €

N° DEL/2026-5-3

TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section					5 280 €
R-2031-020 : Frais d'études					393 437,43 €
TOTAL R 041 : Opérations d'ordre à l'intérieur de la section					393 437,43 €
Total INVESTISSEMENT			398 717,43 €		398 717,43 €

Pour : 28, abstentions : 5

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,
au registre sont les signatures,
pour copie conforme.

Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP

Secrétaire de séance
Cédric LACASSAGNE



